Image not found or type unknown

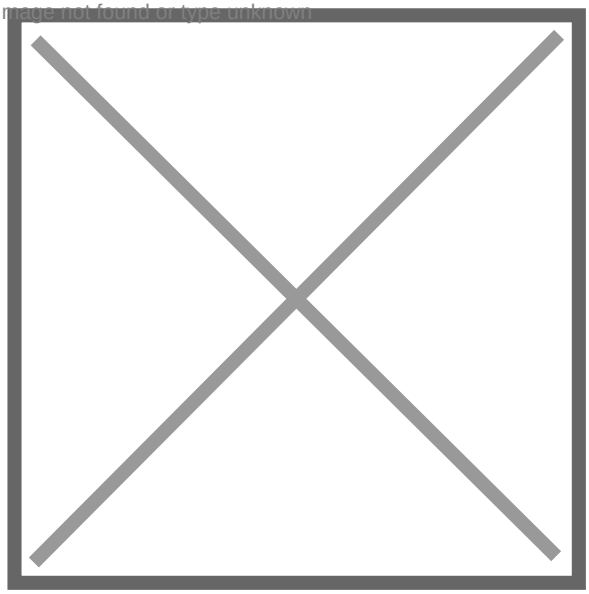

Harcèlement service recouvrement CETELEM

Par **CBe**, le **18/01/2016** à **15:20**

Bonjour,

Cela fait plus d'un an que je suis harcelée téléphonique (portable et professionnel) par le service de recouvrement de CETELEM.

Mon conjoint, a souscrit un crédit, et m'a, à mon insu, déclaré comme co-empruntrice (transmission de mes bulletins de salaire, copie carte d'identité et imitation de signature) d'après CETELEM.

Cela fait un an que j'essaie de récupérer une copie de ce contrat pour vérifier leurs dires mais après plusieurs demandes par mail et 2 par recommandés, je n'ai toujours rien reçu.

Pourriez-vous, s'il s'avérait que le document a bien été signé à ma place, m'indiquer la procédure à suivre pour me sortir de cette galère. Sachant qu'il s'agit du père de mes enfants, j'aimerai ne pas porter plainte.

Cordialement,

Par **amajuris**, le **18/01/2016** à **17:49**

bonjour,
le problème est surtout entre vous et votre conjoint, la société CETELEM a accordé un prêt à vous et à votre conjoint avec sans doute une clause de solidarité,donc si votre conjoint ne paie pas, il est logique que l'organisme de crédit vous demande de rembourser mais ne n'est

pas harcèlement c'est l'application du contrat.
votre conjoint doit avoir les documents qui prouve qu'il a établi ces documents à votre insu.
ce n'est pas à cette société de crédit de prouver que vous n'êtes pas signataire mais bien à vous de prouver les faux établis par votre conjoint.
vous ne pourrez pas sortir de cette galère sans déposer une plaint contre votre conjoint.
que pense votre conjoint ?
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés